



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Caudry

PADD

POS approuvé le : 7 novembre 2001

POS modifié le :

Mis en révision le : 26 mars 2003

PLU arrêté le : 19 janvier 2006

PLU approuvé le : 29 novembre 2006

Vu pour être annexé
à la délibération
en date du :

Le Maire



PREAMBULE.

Contenu et portée du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat, loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, le Plan Local d'Urbanisme s'articule autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD « définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune » - article L.123 - 1 al.2 du Code de l'Urbanisme.

Le règlement et ses documents graphiques, ainsi que, le cas échéant, les orientations d'aménagement relatives à certains secteurs doivent être cohérents avec le PADD."

INTRODUCTION

CAUDRY est la ville centre d'un bassin de vie à dominante rurale de près de 40 000 habitants, marqué par la récession. De par son dynamisme économique et sa politique forte en matière d'accueil d'équipements et services d'agglomération, elle est indiscutablement un des piliers de la relance de l'attractivité de ce bassin.

Comprise dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis, Caudry s'inscrit clairement comme « pôle d'équilibre » à l'échelle de l'arrondissement, territoire du SCoT.

Consciente de son rayonnement et de son rôle dans le territoire large, la ville a mené la réflexion sur son développement, avec le souci que celui-ci soit durable. Comment répondre aux besoins et attentes des caudrésiens, mais aussi des habitants du bassin de vie, tout en préservant ses caractéristiques identitaires ?

A l'appui du diagnostic prospectif et partagé de son territoire, la commune a identifié les grands enjeux de développement et élaboré son projet pour les années à venir autour des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer ses fonctions de ville centre de bassin de vie et de pôle d'équilibre à l'échelle de l'arrondissement et soutenir le développement économique et l'emploi ;
- Répondre aux besoins en logements et contribuer à l'équilibre social de la population en soutenant la mixité dans les quartiers,
- Assurer un cadre de vie de qualité en préservant les espaces et paysages naturels, ainsi que les paysages urbains,
- Affirmer l'image identitaire de la ville.

Le projet d'aménagement et de développement durable de CAUDRY s'articule autour de 4 axes :

- Renforcement de ses fonctions de ville centre et de pôle d'équilibre
- Amélioration de l'offre en logements.
- Articulation des projets autour de la mise en valeur de l'environnement et des paysages urbains et naturels.
- Améliorer la cohérence urbaine et affirmer l'image identitaire de la ville.



Axe 1 : Renforcer les fonctions de ville centre de bassin de vie et de pôle d'équilibre.

Il s'agit notamment:

- de doter la ville d'équipements et services publics répondant aux besoins de ses habitants et à ceux de son bassin de vie et en particulier dans les domaines actuellement les moins dotés, tel ceux de la santé, de la petite enfance, de la formation et des déplacements, mais aussi soutenir l'offre commerciale et de services, critère d'attractivité ;
- d'assurer sa fonction de pôle économique et d'emploi du bassin de vie ;
- d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité depuis l'extérieur.

Dans cette perspective, les grandes orientations du projet visent à :

- **Poursuivre la politique de développement économique et des emplois en confortant l'actuelle zone industrielle et en soutenant le développement des activités à dominante commerciale et tertiaire dans des sites attractifs le long de la RN43.**

L'actuelle zone industrielle est pratiquement remplie, alors que la demande d'implantation reste élevée. L'extension prévue, qui permettra de répondre en partie à ces demandes, est limitée d'une part par la topographie, d'autre part par la volonté de renforcer la qualité de l'environnement et des paysages autour de la zone et à l'intérieur de celle-ci. Le projet maintient le seuil vert entre Caudry et Audencourt, la perspective sur les espaces agricoles au nord ainsi que le principe de coupure verte avec le tissu urbain permettant d'assurer comme au POS, un périmètre d'éloignement avec les zones d'habitat.

Le développement économique se fera essentiellement au nord, le long de la RN 34, dans les zones inscrites en zone d'urbanisation future au POS, avec une double préoccupation, offrir des sites accessibles (grâce à la RN 43) et attractifs de part la qualité de leurs aménagements et paysages, ce qui intéresse les activités commerciales et tertiaires, celles qui pourvoient dès aujourd'hui le plus d'emplois. C'est également l'opportunité d'afficher la ville depuis son axe principal : la RN 43.

- **Rechercher la vitrine de la RN 43 et améliorer la lisibilité de Caudry depuis cet axe interrégional.**

La ville de Caudry souffre de son manque de lisibilité depuis son axe majeur de desserte. Ce constat s'est traduit par la volonté de traiter l'ensemble de la RN dans sa traversée de la ville. Lors de la dernière révision du POS, une étude a été consacrée à l'axe et ses abords, définissant les grands principes d'aménagement dans l'esprit des principes de sécurité et de qualité urbaine, architecturale et paysagère posés par l'article L.111-4-1 du Code de l'Urbanisme (Loi Barnier).

La réalisation des deux ronds-points aux carrefours « entrées de ville » (à l'est, avec le boulevard du 8 mai 1945 et à l'ouest, avec la rue de la République) a amorcé la lisibilité de CAUDRY depuis la RN 43 ; l'enjeu est renforcer cette lisibilité tout au long de la traversée de l'agglomération. C'est l'objectif du projet de la commune **qui développe l'épaisseur urbaine le long de l'axe.**

Ainsi, outre les zones inscrites au POS et maintenues, le projet développe une zone urbaine à vocation mixte au nord de la RN 43 en vis-à-vis du tissu bâti existant.

- **Poursuivre la politique d'équipements et services publics et soutenir l'offre commerciale et de services.**

Renforcer l'attractivité commerciale.

Le projet répond à la nécessité de renforcer l'offre à l'échelle de son bassin de vie, en soutenant le projet en cours d'étude de la zone commerciale sur la RN 43 en entrée Est de la ville. Elle permettra dans ce site aisément accessible de répondre aux besoins des habitants de CAUDRY et de son bassin de vie en produits courants, mais aussi en produits secondaires et de services, dont l'offre aujourd'hui est insuffisante ou manquante.

Ces espaces commerciaux viendront renforcer la structure commerciale traditionnelle qui anime le centre-ville. A Caudry, cette structure a la particularité avantageuse de se concentrer au cœur de la ville, sur la place et le long des axes qui la desservent, à proximité immédiate des grands équipements culturels.

Une aire de stationnement réalisée en 2004 et l'aménagement de la Grand' Place amorcent la démarche volontariste de mettre en valeur les espaces publics et d'améliorer sensiblement leur convivialité pour les piétons, y compris les axes commerçants tels les rue Fievet et Gambetta.

Cette mise en valeur des espaces publics et à travers elle, celle des équipements et activités qui animent le centre ville, sera également renforcée par la mise en place du maillage piéton de la ville (cf. Axe 3).

Conforter l'offre en équipements répondant aux besoins du bassin de vie.

Au nombre des grands projets, Caudry compte l'accueil d'un centre de formation des apprentis. Ce projet se réalisera au sud-ouest de la ville à proximité du pôle gare, renforçant le renouveau de ce secteur de la ville.

La construction d'une piscine dans le secteur de la base de loisirs, inscrit désormais la façade ouest de la ville en un pôle majeur d'équipements sportifs et de loisirs dans un cadre très paysager et en lien direct avec les équipements scolaires.



- **Renforcer l'accessibilité et lisibilité depuis l'extérieur**

La RN43 et le boulevard de contournement Oues

Le territoire communal est à l'écart des axes autoroutiers. Cependant, les autoroutes A26 (Calais Reims), A1 (Lille Paris) et A23 (Paris Valenciennes Bruxelles) sont accessibles via Cambrai et Iwuy à moins de 15 kilomètres. Cette accessibilité sera largement améliorée dès l'achèvement du contournement sud de Cambrai, débouchant sur la RN43 à l'Est de l'agglomération de Cambrai.

La RN 43, qui relie d'est en ouest, Cambrai à Charleville-Mézières via Le Cateau est l'un des principaux axes routiers de l'arrondissement et constitue un axe de désenclavement important pour la partie Est du département du Nord. Elle traverse le territoire de CAUDRY qui s'est développée au sud de cet axe autour du bourg d'origine.

Aujourd'hui, la RN43 n'est pas seulement un axe de transit, mais bien au niveau local le lieu privilégié des échanges entre le bassin d'emplois de Caudry et sa couronne résidentielle et rurale.

Le trafic y est relativement important (environ 15000 véhicules/jour) et on y enregistre de nombreux accidents routiers graves, notamment dans sa traversée d'agglomération et aux carrefours avec la RD 115a, la RD 45 (vers Quievy) et la RD 16 (vers Béthencourt).

L'objectif général sur la RN43, dans sa traversée du territoire communal est :

- de marquer les entrées d'agglomération et d'améliorer l'accès depuis cet axe vers le centre ville et les quartiers et équipements situés au sud de la ville, notamment le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le pôle gare où se développe une intermodalité des déplacements,
- d'affirmer la ville de CAUDRY sur cet axe en lui conférant un statut urbain dans sa traversée d'agglomération par un travail de composition urbaine de part et d'autre de la voie.

Par ailleurs, CAUDRY est relié aux communes de son bassin de vie par la RD115 vers Bertry, et Beauvois-en-Cambrésis, par la RD16 vers Ligny-Haucourt, Béthencourt et Viesly, par la RD16A vers Bévillers, par la RD45 vers Quiévy, Monyigny-en-Cambrésis et Clary. Toutes ces voies convergent vers le centre-ville.

Le PLU a l'ambition d'améliorer :

- la circulation sur son territoire et en particulier vers et dans le centre ville,
- l'accessibilité à ces pôles économiques, de déplacements (gare), de formations (Lycée et CFA) , culturels (centre ville)... pour les communes du bassin de vie, depuis la RN43 d'une part et les autres voies de communication en bouclant les boulevards avec le tronçon manquant : le boulevard de contournement ouest. Ce projet, porté par le Conseil Général, déjà inscrit dans le POS et préalable à toute urbanisation sur ce secteur est inscrit au programme des équipements routiers de 2002-2006.

La déviation de la RD16

Le projet de déviation de la RD16 était inscrit au POS au bénéfice du Conseil Général avec pour objectif d'améliorer la circulation sur Béthencourt. S'il n'est pas inscrit au programme routier du Conseil Général, cette déviation reste d'actualité au regard de l'état du trafic sur le secteur et les problématiques qu'il engendre. Son prolongement jusqu'à la RD45 est un nouveau projet, qui a pour objectif de renforcer le maillage routier amorcé par la première déviation et permettre notamment d'améliorer l'accessibilité des communes au nord de la RN43, situées dans l'aire d'influence de Caudry ainsi que la sécurité des circulations sur la RN 43 dans sa traversée de ville.

En effet, offrant un nouvel axe pour le trafic allant vers le nord, cette déviation améliorera les échanges avec le Pays Solésmois et allègera les trafics aux carrefours RN43/RD16 et RN43/RD45 particulièrement accidentogènes.

Par ailleurs, il contribuera à la desserte de la zone AU4, pour laquelle aucun accès direct depuis la RN43 n'est souhaité.



Axe 2 : Améliorer l'offre en logements pour répondre aux besoins actuels et futurs avec un souci d'équilibre et de mixité dans les quartiers.

La politique en matière d'habitat menée ces dernières années et les programmes en cours permettent à Caudry d'atteindre les objectifs quantitatifs en logements qui ont été fixés pour stabiliser sa population au niveau de celle de 1999. Aujourd'hui, la ville peut envisager de renverser la tendance démographique, en baisse continue depuis 1982, et promouvoir l'équilibre social de sa population.

Il s'agit d'assurer une offre en logements répondant aux besoins tant en terme de quantité que de typologie, en s'appuyant largement sur le tissu existant.

Le projet porte l'ambition de :

- **Construire la ville sur la ville et limiter les extensions urbaines.**

Le renouvellement urbain est une priorité. Toutefois le projet prévoit des extensions urbaines à vocation principale d'habitat avec une double préoccupation : la première est de permettre la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain (notamment en compensant les démolitions) ; la deuxième est de compléter l'offre en type de logements afin de garder dans la commune un certain nombre d'actifs qui y travaillent, mais n'y résident pas faute de trouver le logement qui leur convient ; il importe aussi d'anticiper l'accueil de nouveaux habitants.

La construction neuve.

Les grands programmes de logements neufs se développeront principalement au sud- sud-ouest de la ville articulé autour du contournement urbain ouest à créer. Ce projet de contournement et les zones d'habitat de part et d'autre de ce futur axe étaient inscrits au POS. Elles restent d'actualité.

Par ailleurs des extensions limitées sont prévues sur des secteurs à enjeux ; elles permettent à la fois de compléter l'offre en habitat et d'accompagner la requalification indispensable de ces secteurs qui affichent la ville ; il s'agit :

- des secteurs en entrée de ville depuis Ligny (RD 16) et Montigny (RD45),
- du secteur au nord de la RN 43 en vis-à-vis du tissu existant au sud de la voie.

Le renouvellement urbain.

Les plus importants programmes de construction de logements neufs de ces dernières années (et encore aujourd'hui) se sont réalisés dans le tissu existant (reconquête des friches), générant une évolution positive des quartiers concernés.

Le projet de Caudry poursuit ce travail sur le tissu existant, avec l'ambition de renouveler les quartiers particulièrement en difficulté, en raison de la dégradation des constructions, mais aussi de leur organisation et aménagement (enclavement, espaces publics insuffisants et peu conviviaux...).

Dans le cadre de la démarche ANRU, la commune a identifié les secteurs sur lesquels seront concentrés les efforts. Les opérations programmées permettront une amélioration sensible des quartiers intéressés à travers la réhabilitation des habitations, des démolitions et reconstructions et la création et qualification d'espaces publics. Toutefois, ces travaux ne créeront pas de logements supplémentaires.

- **Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers résidentiels.**

Si Caudry compte des zones monofonctionnelles comme la zone industrielle ou certains quartiers d'habitat, la ville se caractérise avant tout par une certaine mixité sociale que le projet cherche à renforcer dans les nouveaux quartiers ou les quartiers en mutation, en posant le principe de la diversité des logements tant en taille qu'en typologie dans les programmes de construction neuve.

Il soutient par ailleurs l'implantation de commerce et services de proximité.



Axe 3 : Articuler les projets d'aménagement et de développement autour de la mise en valeur de l'environnement et des paysages naturels et participer à la maîtrise des risques

Les espaces naturels de Caudry sont essentiellement agricoles. Les paysages sont d'abord de vastes champs de cultures industrielles. Des éléments viennent animer le paysage et notamment les rivières et vallées sèches, quelques reliquats de boisement, des talus plantés de haies, des rideaux d'arbres ainsi que les franges urbaines traditionnelles qui, composées d'une ceinture de jardins, de potagers, de prairies pâturées, confèrent une qualité remarquable à l'interface urbain / rural.

Le projet de Caudry articule son développement autour de la mise en valeur de son environnement naturel. Il cherche à :

- **Préserver et mettre en valeur « l'écrin vert » de la ville**
- **Maintenir l'activité agricole.**

La pérennité des exploitations agricoles ne dépend pas du seul projet de développement de la commune. Les facteurs déterminants sont aussi l'existence ou non d'une relègue, les politiques agricoles (européennes et nationales), le caractère industriel de l'agriculture locale (où les exploitations travaillent des terres sur plusieurs communes).

Dans ce contexte, le devenir à moyen et long terme de l'activité agricole relève d'une réflexion à une échelle supra-communale.

Cependant, **en évitant de fragmenter l'espace agricole**, le projet de Caudry cherche à ne pas aggraver la viabilité de ces espaces agricoles qui constituent son « écrin vert ».

- **Préserver les seuils verts en entrée de ville.**

Ces seuils verts, tout en assurant la continuité du rempart « vert » autour de la ville permet de prévenir de l'urbanisation linéaire qui tend à gagner le long des axes d'accès à la ville, et d'améliorer la lisibilité de l'agglomération.

- **Renforcer la qualité des franges urbaines en préservant et restaurant l'interface « traditionnelle » entre espaces urbains et agricoles.**

Caractéristique du paysage caudrésien, le traitement traditionnel de l'interface urbain / rural offre une diversité paysagère qui participe largement à la qualité du cadre de vie de la commune. Le projet est sensible au maintien des espaces boisés, des talus plantés et des haies, qu'il met en valeur à travers leur protection et autant que possible leur création.



- **Intégrer la valorisation des riots.**

Éléments de repères dans le paysage, les riots sont intégrés dans le projet d'aménagement et de développement de la ville, qui réserve les abords des berges pour permettre leur entretien, mais aussi à terme et autant que l'espace disponible le permettra, pour intégrer des cheminements de promenades et de déplacements doux.

La mise en valeur des riots s'accompagne d'actions en faveur d'une amélioration de la qualité de leurs eaux notamment à travers les projets en matière d'assainissement et de traitement des eaux pluviales.

Ces mêmes projets participent à réduire les risques d'inondation que peuvent connaître certains quartiers (notamment le centre ville), ponctuellement lors de grands orages.



Axe 4 : Améliorer la cohérence urbaine et affirmer l'image identitaire de la ville.

Le paysage urbain de Caudry est marqué par son développement industriel en particulier. S'il a généré des quartiers au fonctionnement autonome, il est également à l'origine de la diversité et de la richesse architecturale de la ville. Aujourd'hui, la ville distingue sept quartiers plus le village d'Audencourt, chacun offrant des styles, ambiances, patrimoines identitaires, que l'espace public parvient difficilement à unifier dans un fonctionnement urbain globale lisible.

Dans ce contexte, le projet cherche à améliorer la cohérence urbaine et affirmer l'image identitaire de la ville et vise à :

- **Renforcer l'armature urbaine.**

Avec la réalisation du contournement urbain Ouest qui, dans le prolongement du pôle de la gare se reliera au contournement Est, et celle des accroches sur la RN 43 aux giratoires « entrées de ville », le projet met en place les axes structurants indispensables pour améliorer non seulement les déplacements à l'intérieur de la ville (en soulageant la circulation sur les axes conduisant au centre-ville et qui assurent aujourd'hui encore une part non négligeable de transit) , mais aussi les liaisons entre les différents quartiers et entre les quartiers et les pôles d'équipements (scolaires, culturels, de loisirs...).

- **Affirmer le statut de lieux de vie des espaces publics.**

Caudry ne compte que peu d'espaces publics d'une certaine ampleur, lieux d'échanges et de vie sociétale. Essentiellement linéaire, l'espace public caudrésien est peu convivial.

Le projet traduit la volonté de la commune d'améliorer les espaces publics afin qu'ils remplissent leur fonctions de circulations partagées et de lieux de vie.

Des projets à l'étude et en cours de réalisation sur les espaces publics du centre ville visent à renforcer leur statut de lieux de vie majeurs. Des stratégies similaires seront adoptées dans l'ensemble des quartiers : ainsi les programmes de renouvellement urbain et d'urbanisation future devront intégrer de tels espaces – places, placettes.

A coté de la fonction sociétale des espaces publics, il y a celle de liasonner les différents quartiers entre eux et avec le centre-ville et les pôles d'équipements. Le projet veut conforter ce rôle et le rendre lisible en améliorant la trame des espaces publics.



- **Développer la trame verte dans la ville.**

Au regard de l'organisation et de la densité du tissu urbain de Caudry, cette trame des espaces publics doit s'appuyer sur les espaces publics verts de la ville. Aujourd'hui, présents de façon ponctuelle et même confidentielle, le projet envisage leur mise en valeur par la création d'un axe vert est-ouest, reliant la base de loisirs à Audencourt en passant par la Grand' Place, le Parc du Bois Thierry, le nouveau cimetière...A terme, cet axe pourrait se poursuivre sur des « circuits verts » et se raccorder aux chemins de randonnées départementaux.

- **Valoriser le patrimoine architectural.**

Le patrimoine architectural de la ville, né de son industrialisation, se compose des unités de production textile, véritables châteaux de l'Industrie, des maisons de maître, des maisons bourgeoises, des maisons ouvrières ; tout un ensemble de patrimoines très divers tant dans le style que l'ambiance et qui témoigne de la période de prospérité de la ville.

Le projet de la ville, à travers le repérage de ces patrimoines identitaires, cherche à les valoriser et à préconiser leur réhabilitation.

La traduction graphique du projet de développement et d'aménagement durable.

